



Projet de Renforcement des Infrastructures Socio - Economiques  
dans la Région du Centre de la RDC

Projet «PRISE II»

N° d'Avis à Manifestations d'Intérêt : AMI N° 004/PRISE 2/UEP/CN/SC/PM/2024

Secteur : Eau et Assainissement

Référence de l'accord de financement : Prêt FAD 2100150042751

N° d'Identification du Projet : P-CD-E00-006

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement du Fonds Africain de Développement afin de couvrir le coût de **Projet de Renforcement des Infrastructures Socio-économiques dans la Région du Centre II « PRISE 2 » en sigle**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat **des Services de Consultant Individuel Ingénieur Expert en Travaux d'Hydrauliques**.
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent essentiellement : (i) Avec l'appui des Pools du projet ainsi que des homologues nationaux à la coordination nationale et sur la base du PNAEA élaboré dans le cadre du PEASU et des rapports des missions d'identification validés par les Comités Provinciaux de Coordination et de suivi du Projet, de suivre les études des mini-réseaux et des autres infrastructures localisés dans les 40 agglomérations (sites) retenues : qui bénéficieront chacune entre autre de : une école primaire, un centre de santé, un réseau d'adduction d'eau potable et latrines suivant les critères du rapport d'évaluation et les recommandations objectives ou motivées acceptées par la Banque; (ii) Elaborer la cartographie des interventions et assurer une meilleure planification en fonction des contraintes d'accès aux sites, difficultés d'approvisionnement, des plannings opérationnels et proposer la meilleure priorisation des activités pour leur achèvement dans les délais conformément aux documents cadres du projet ; (iii) Préparer les éléments pour la confection des dossiers techniques en vue de l'élaboration des DAO des travaux des mini-réseaux, de construction des écoles, des centres de santé et autres infrastructures prévues dans le cadre du projet et participer activement à l'exécution des travaux ;(iv) Participer activement au suivi des travaux d'AEPA; (v) Participer à l'organisation des réunions mensuelles avec les parties prenantes et prendre part à la préparation des réunions de comité de pilotage ; (vi) Participer à la préparation des différents ateliers prévus dans la phase de d'exécution du projet ; (vii) préparer les TDRs et participer activement aux études pour la définition de la stratégie nationale de gestion de l'eau en milieu rural et les études du système de surveillance des ressources en eau du bassin de la rivière Kasai ; (viii) préparer les TDRs pour le recrutement des ONGDs ou d'une firme pour l'ingénierie sociale (campagnes d'éducation, de sensibilisation et mise en place des mécanismes efficaces et efficients de pérennisation des ouvrages réalisés) ; (ix) vérifier le respect de toutes les obligations administratives contractuelles de l'Entrepreneur, en particulier en ce qui concerne le respect de la législation et de la réglementation, les assurances, les garanties, la fourniture des cautions, la fourniture des plannings et des programmes et du reste de la documentation, la tenue des cahiers des chantiers, les délais de dépôt des réclamations ; (x) vérifier les notes de calcul et les plans spécifiques présentés par les Entrepreneurs ou les bureaux d'études pour les réseaux AEP, les infrastructures scolaires et sanitaires, les équipements ou matériels à mettre en œuvre. Le contrat est prévu pour une durée de dix-huit (18) mois.
3. L'Unité d'Exécution du Projet « UEP/PRISE II », invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations

similaires (lettre de motivation, CV à jour et signé, mettant en exergue références des prestations similaires, copies diplômes légalisés, références et coordonnées des clients et toute autres informations pertinentes).

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « *Cadre de passation des marchés des opérations financées par la Banque* » de la Banque Africaine de Développement, (Édition Octobre 2015) qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org> . Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de l'inclure dans la liste restreinte.
5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 9h00' à 15h00' heure locale, Av Lukusa, n°111-112, croisement des avenues TSF et Lukusa, dans l'enceinte du Secrétariat Général au Développement Rural, (en face de la direction générale de l'ORGAMAN), Kinshasa-RDC  
Tel. (243) 979775848 Email : [projetpriserdc@gmail.com](mailto:projetpriserdc@gmail.com); [projetpriserdc@prise-rdc.com](mailto:projetpriserdc@prise-rdc.com).
6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 09 avril 2024 à 11h00 (heure locale de Kinshasa) et porter expressément la mention : « AMI N° 004/PRISE2/UEP/CN/SC/PM/2024 : Recrutement des Services de Consultant Individuel Ingénieur Expert en Travaux d'Hydraulique.

#### Coordination Nationale du PRISE

À l'attention : Mr le Coordonnateur National

Adresse : Av Lukusa, n°111-112, croisement des avenues TSF et Lukusa, dans l'enceinte du secrétariat Général au Développement Rural, (en face de la direction générale de l'ORGAMAN), Kinshasa-RDC

Tel : (+243) 979775848

Email : [projetpriserdc@gmail.com](mailto:projetpriserdc@gmail.com) ; [projetpriserdc@prise-rdc.com](mailto:projetpriserdc@prise-rdc.com)

Deo NSUNZU KABUAKANTANDA

Coordonnateur National

**Cliquez ici pour télécharger le DOCUMENT complet - format PDF**

[Retour à la liste](#)